

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024 PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mr RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali,
Mrs ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mme MORISSET Mary,
OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle,
VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD
François, PLUCHON Pierre,
Absent excusé : Mr POUPET Dominique
Secrétaire de séance : Mr ROBERT Sylvain

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2024 est adopté à l'unanimité

1 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N°2024-02 : Prolongation du bail de location du logement communal 6ter place de l'Église – montant du loyer mensuel 450 €.

N°2024-03 : Attribution d'un emplacement pour le manège sur la base de loisirs de la Tricherie du 25 mai au 15 septembre 2024 : montant du droit de place : 1 120 € (montant identique à 2023).

2 – ECOLE PRIVEE ST CHARLES

Participation aux dépenses de fonctionnement

Dans le cadre du contrat d'association, le conseil municipal est invité à fixer le montant de la participation communale pour l'année scolaire 2023-2024.

L'OGEC a présenté son budget prévisionnel au cours d'une réunion en présence des membres de la commission « Association Éducation Jeunesse ». Il en ressort un prévisionnel de dépenses de fonctionnement de 115 590 € pour l'année 2023-2024 pour 152 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2023.

En tenant compte du coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département établi par la Préfecture de Vendée (495 € pour les classes élémentaires et 1 043 € pour les classes maternelles), la participation communale serait de 102 092 € soit 671.65 € par élève.

Après discussion, le conseil municipal, par un vote à main levée, décide, à l'unanimité, de fixer à 671.65 € par élève, soit 102 092 euros, le montant de la participation communale au titre du contrat d'association pour l'année scolaire 2023-2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à un acte du 28 février 2001, la commune reverse annuellement une somme forfaitaire liée à une donation consentie par le comte de ROSANBO. Pour 2024, le montant de cette somme forfaitaire s'élève 9 071.27 € et vient s'ajouter à la participation communale versée au titre du contrat d'association.

Adopté à l'unanimité

Subvention pour la surveillance des élèves à la pause méridienne

L'OGEC sollicite une subvention de 3 640 euros pour la prise en charge des frais de personnel liés à la surveillance des élèves à la pause méridienne. À l'unanimité, le conseil municipal accepte d'accorder cette subvention.

Adopté à l'unanimité

3 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION

Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de mettre en œuvre une participation financière

à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025 puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vendée a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Après discussion, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée, pour :

- L'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional
 - La réalisation de la mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance

Adopté à l'unanimité

4 - ADHÉSION A L'UNITÉ : MISSIONS TEMPORAIRES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée gère un service de « missions temporaires » et propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou pour satisfaire une mission temporaire. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent recruté.

Le montant des frais de gestion est de 7 % de la rémunération brute si le candidat est proposé par la commune et de 8,5 % si le recrutement est géré par le Centre de Gestion.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce service sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle.

Adopté à l'unanimité

5 – CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER MAITRE NAGEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, un maître-nageur sauveteur titulaire du BNSSA chargé d'assurer la surveillance de la baignade à la Tricherie pour la période du 1^{er} juillet au 31 août, est recruté.

Après présentation des modalités de recrutement, le conseil municipal, par un vote à main levée, décide à l'unanimité de créer un emploi temporaire de maître-nageur sauveteur pour une durée de 2 mois.

Le conseil municipal décide également de proposer un logement si besoin.

Adopté à l'unanimité.

6 – BUDGETS PRIMITIFS 2024

Avant de procéder à l'examen du projet de budget primitif pour l'année 2024, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres de la commission « voirie-urbanisme » ont travaillé sur le projet d'aménagement de la Grand'rue avec les services techniques de la Ville des Herbiers.

Il précise que ces travaux vont engendrer des contraintes de circulation dans le centre bourg pendant plusieurs mois avec des périodes durant lesquelles la Grand'Rue sera interdite à la circulation routière.

Compte tenu de l'ouverture prochaine de l'épicerie et afin de ne pas fragiliser le commerce local, il interroge l'assemblée sur le bien-fondé d'une programmation de ces travaux en 2024.

Après discussion, les membres présents, par un vote à main levée (11 pour et 3 abstentions), décident de reporter l'aménagement de la Grand'Rue.

Il est ensuite procédé à l'examen du projet de budget pour l'année 2024 tel qu'examiné lors de la réunion de la commission « finances » du 22 février 2024.

Ce budget est adopté à l'unanimité, par un vote à main levée. Il s'élève en dépenses et recettes à **2 818 555.40 euros** :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 117 994.73 Euros
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 700 560.67 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges à caractère général	270 555 €	Impôts et taxes	698 440 €
Charges de personnel	259 823 €	Dotations et subventions	268 370 €
Charges de gestion courante	255 342 €	Autres produits gestion courante	64 350 €
Charges financières (intérêts)	10 923 €	Produits des services	6 807 €
Dotations aux amortissements	2 453 €	Excédent antérieur reporté	65 627.73 €
Prélèvement du G.I.R.	54 730 €	Opérations d'ordre	14 400 €
Charges exceptionnelles	200 €		
Virement à l'investissement	263 968.73 €		
TOTAL DEPENSES	1 117 994.73 €	TOTAL RECETTES	1 117 994.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Remboursement des emprunts	43 716 €	Excédent d'investissement 2023	196 272.94 €
Logiciels, matériel et mobilier	160 918 €	Virement du fonctionnement	263 968.73 €
Travaux	1 373 200.67 €	Produit de cession	13 650 €
Avance futur lotissement	122 726 €	Remboursement FCTVA	56 000 €
		Excédent de fonctionnement	372 726 €
		Remb. avance budget annexe	4 310 €
		Subventions d'investis. Reçues	784 680 €
		Amortissement immobilisations	2 453 €
		Taxe d'aménagement	5 000 €
		Dépôts et cautionnements	1 500 €
TOTAL DEPENSES	1 700 560.67 €	TOTAL RECETTES	1 700 560.67 €

Liste des principaux investissements budget général :

<u>Travaux de voirie et aménagements divers</u> : Voirie diverse ; court de tennis ; terrain de football)	246 000 €	<u>Aménagement de la base de loisirs de la Tricherie</u>	16 000 €
<u>Travaux de bâtiments</u> (dont restauration Église St Christophe : 964 867 € ; étude nouveau centre périscolaire 30 000 € ; salle de sports : 37 000 €)	1 025 067 €	<u>Matériel et mobilier divers</u> (illuminations ; matériel technique ; panneaux signalisation...)	60 000 €

BUDGETS PRIMITIFS 2024 DES BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal adopte les budgets annexes qui s'élèvent à :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Bâtiment commercial (Tricherie)	26 057.55 €	67 010.65 €
Bâtiment commercial (commerce)	11 272.39 €	58 541.01 €
Lotissement « Le Longuenais »	188 303.07 €	240 702.85 €
Lotissement « Les Prés du Château »	860 000.00 €	860 000.00 €

Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Commission « Animations Culturelles, Touristiques et Sportives »

La prochaine réunion de cette commission aura lieu le 23 avril 2024 afin de :

- Préparer l'organisation du marché de producteurs qui aura lieu le Samedi 6 Juillet 2024 sur le site de la Base de Loisirs de la Tricherie. Cette année, cette manifestation sera couplée avec le forum des associations.
- Réfléchir à l'organisation d'un évènement lors des journées du patrimoine qui ont lieu le 3^{ème} week-end de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

MESNARD LA BAROTIERE, le 12 Mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Sylvain ROBERT



Le Maire,
Landry RONDEAU

